



HAL
open science

Les pratiques numériques notariales - Avant-propos

Manuella Bourassin, Corine Namont Dauchez, Marc Pichard

► **To cite this version:**

Manuella Bourassin, Corine Namont Dauchez, Marc Pichard. Les pratiques numériques notariales - Avant-propos. *La semaine juridique. Notariale et immobilière*, 2023, 10, pp.21-22. hal-04106425

HAL Id: hal-04106425

<https://hal.science/hal-04106425v1>

Submitted on 25 May 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les pratiques numériques notariales
- Avant-propos

Dossier par Manuella Bourassin

et Corine Dauchez

et Marc Pichard enseignants-chercheurs à l'université Paris Nanterre, codirecteurs scientifiques de la recherche « Notariat et numérique. Le cybernotaire au cœur de la République numérique »

Notaire

Ce que la technologie rend possible, ce que le droit autorise, ce que les politiques organisent modifient nécessairement les usages au sein des offices. Mais dans quelle mesure ? Pour quels effets ? Quels effets objectifs : quelles pratiques ? Quels effets subjectifs : quelles perceptions ?

Au premier abord, saisir ces transformations n'est guère un projet de juriste mais de sociologue.

Au vrai, la frontière peut sembler ténue dès lors que l'on quitte les rives de la dogmatique classique : les théories critiques du droit se nourrissent de données sociologiques, notamment quantitatives, pour mettre au jour les effets sociaux et politiques de la règle ; la sociologie juridique pratiquée par des juristes, telle qu'a pu la théoriser et la mettre en œuvre Jean Carbonnier, se distingue parfois difficilement de la sociologie du droit pratiquée par des sociologues, l'éminent auteur en convient lui-même (*V. J. Carbonnier, Sociologie juridique : PUF, coll. Quadrige, 1994, p. 13*). Du reste, l'objet de la recherche « Notariat et numérique », une profession (*V. l'avant-propos du dossier, Les politiques numériques notariales : JCP N 2023, n° 9, 1034*), se prête particulièrement à l'exploration par la sociologie juridique (des juristes) comme par la sociologie du droit (des sociologues) (*J. Carbonnier, Sociologie juridique : PUF, coll. Quadrige, 1994., p. 389 : « La sociologie du droit est, pour une part appréciable, une sociologie des professions »*). - *S'agissant plus spécifiquement de la profession notariale, V. C. Delmas, Les notaires en France. Des officiers de l'authentique entre héritage et modernité : Presses universitaires de Rennes, coll. Des sociétés, 2019*).

Reste qu'il ne s'agit pas ici de saisir seulement l'application et plus généralement les effets sociaux du droit mais aussi de la technologie comme des politiques menées. Le projet est donc non seulement de sociologie juridique ou de sociologie du droit mais également de sociologie générale, en l'occurrence d'une profession. Le mener à bien impose alors une démarche authentiquement interdisciplinaire, impliquant la mobilisation de compétences différentes pour étudier ensemble un même objet (*en l'occurrence, la partie empirique de la recherche « Notariat et numérique » a associé les juristes privatistes de l'équipe - M. Bourassin, C. Dauchez et M. Pichard - des sociologues - C. Delmas, O. Leproux et L. Joubert - et trois notaires exerçant dans les Hauts-de-Seine - Mes X. Blanchet, L. Scoriels et L. Thomas*).

Des enquêtes de deux types ont été pratiquées.

D'une part, ont été menées des enquêtes quantitatives, du moins principalement quantitatives puisque plusieurs questions ouvertes permettaient aux enquêtés de s'exprimer librement, de sorte qu'elles ne sont pas dépourvues de dimension qualitative. Elles ont pris la forme de deux questionnaires. Ces enquêtes se sont focalisées sur un territoire particulier, les Hauts-de-Seine, privilégié notamment en raison de l'appui, jugé indispensable et effectivement infiniment précieux, de la chambre départementale des notaires, afin de persuader les professionnels de participer à ces - relativement longs - questionnaires. Pour le premier, adressé à l'automne 2018, la population enquêtée au sein de ce territoire très circonscrit a été largement comprise. Si l'enquête n'a été menée qu'en « milieu technicien » (*pour un recours à cette expression, V. J. Carbonnier, Sociologie juridique : PUF, coll. Quadrige, 1994., p. 201*), les clientes et clients n'ayant pas été interrogés, ce sont tous les acteurs et actrices de la profession notariale qui ont été visés : chefs d'entreprise, notaires salariés, notaires stagiaires, Clercs, formalistes, caissiers-taxateurs, archivistes... L'hypothèse était que toutes et tous avaient pu voir leurs pratiques modifiées par le numérique et que chacune et chacun pouvait avoir sa propre perception des évolutions à l'œuvre. Plus de quatre-cent-vingt formulaires de réponse complets, représentant un tiers des destinataires, ont pu être exploités. Pour la seconde enquête quantitative, un choix différent, congruent à son objet, a été fait : pour identifier les politiques digitales des offices, s'adresser uniquement aux dirigeantes et dirigeants de ceux-ci. Menée au printemps 2019, l'enquête a donné lieu à des retours exploitables de plus de 70 % des offices des Hauts-de-Seine. Les analyses produites à partir de ces différentes données l'ont été par les juristes privatistes de l'équipe - qui ont, ce faisant, réalisé un « pas de côté » disciplinaire, aussi vertigineux qu'enrichissant.

D'autre part, ont été menées des enquêtes strictement qualitatives. La première a été réalisée individuellement par une sociologue, Corinne Delmas, entre fin 2018 et début 2020 : plusieurs séquences de travail ont été observées dans des études de taille et localisation contrastées dans le département des Hauts-de-Seine ; plus de trente entretiens approfondis ont été réalisés avec des notaires et des salariés du notariat (*C. Delmas, L'impact du numérique sur la vie des offices en Hauts-de-Seine : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03597930>*). La seconde l'a été par les étudiantes et étudiants du master droit notarial de l'université Paris Nanterre, au printemps 2021, auprès de leurs maîtres de stage, qui ont accepté de participer à des entretiens directifs essentiellement consacrés aux actes à distance : actes authentiques électroniques à distance, actes authentiques avec comparution à distance autorisés pendant le premier confinement consécutif à l'épidémie de Covid-19 et procurations notariées à distance, pérennisées fin 2020.

Focalisées, à l'exception de la dernière d'entre elles, sur un seul territoire, qui ne représente quantitativement que 2 % du notariat français, les différentes enquêtes menées ne sauraient donner lieu à généralisation d'ordre statistique et prétendre refléter une image du notariat français dans sa globalité. Elles le peuvent d'autant moins que la participation aux différentes enquêtes était soumise au volontariat des populations concernées. Il n'en demeure pas moins qu'elles permettent de saisir de grandes tendances : tous les agents de cette profession très fortement structurée, appelés, du fait des politiques menées par les instances nationales et du caractère régalien de la mission confiée aux notaires, à utiliser des outils numériques identiques ou très proches (*V. le dossier, Les politiques numériques notariales : JCP N 2023, n° 9, 1034-1043*), inscrivent leur activité dans un contexte à ces égards similaire, de sorte que l'on peut supposer que saisir les pratiques et les opinions d'une fraction dit quelque chose du tout. De fait, « les entreprises qui évoluent dans les mêmes "aires" (c'est-à-dire ayant le

*même type de production, de marché, d'environnement institutionnel) ont des comportements semblables et adoptent des choix organisationnels comparables. Ce phénomène conduit à une convergence et une forme d'homogénéisation des structures [...]. Ce mimétisme peut s'expliquer rationnellement également par le fait que l'obtention d'un label ou d'une norme de qualité est suspendue à des choix organisationnels. Mais il peut s'agir aussi des effets d'une représentation partagée selon laquelle la technologie apporterait des réponses simples, rapides et universelles à la complexité et la singularité des situations de gestion [...] et qu'il est toujours nécessaire de suivre les tendances » (M. Benedetto-Meyer et A. Boboc, *Sociologie du numérique au travail* : Armand Colin, coll. Hors collection, 2021, p. 30).*

Le dossier présente les principales conclusions de la dimension empirique de la recherche « *Notariat et numérique* » relatives aux transformations des entreprises notariales, d'une part, des actes notariés, d'autre part. Elles sont complétées par les points de vue de praticiens sur les évolutions en cours et à venir.

Dans ce dossier :

- Approche empirique des effets du numérique sur les entreprises notariales par Marc Pichard – [1045](#)
- Approche empirique de la dématérialisation des actes notariés par Manuella Bourassin – [1046](#)
- Pratiques numériques notariales : questions-réponses sur l'acte à distance par Olivier Boudeville – [1047](#)
- Pratiques numériques notariales : questions-réponses sur le zéro papier par Alain Maisonnier – [1048](#)
- Pratiques numériques notariales : questions-réponses sur l'ANF par Alain Maisonnier – [1049](#)

Mots clés : Numérique. - Droit. - Notaire. - Digitalisation.

Mots clés : Numérique. - Sociologie juridique. - Entreprises notariales. - Acte notarié.